Le Président certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance aux lieux et places habituels le 26/04/2022 transmis au contrôle de légalité le 26/04/2022

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt Séance du 4 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 30 mars 2022 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE Jocelyne
- ✓ Mme BERTIN Célia
- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés:

- ✓ M. CARLU Jean Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne

Participants non élus:

- ✓ Mme Béatrice CLEMENT,
- ✓ Mme Florence BREUIL,
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président remercie les membres de leur présence considérant l'importance des sujets à traiter avant les séances de vote du budget.

Le Président indique avoir été revérifier l'état de la voirie d'accès au camp Marguerre considérant l'investissement envisagé pour sa réparation du fait notamment de l'exploitation forestière.

Ordre du jour :

- 1. Débat concernant le budget général de la CCDS.
- 2. Point sur le projet OPAH
- 3. Débat concernant le budget ordures ménagères.
- 4. Questions diverses.

1. DEBAT CONCERNANT LA FISCALITE DE LA CCDS

Le Président indique qu'il souhaitait revoir les membres car des décisions sont à venir.

L'étude de KPMG montre que le bilan des dernières années est positif au niveau financier mais que le contexte actuel nécessite une impérieuse prudence.

Les frais de fonctionnement vont augmenter et les recettes ont été mises à mal avec notamment la perte du FPIC (soit près de 260 000€).

Il faut garder à l'esprit que ces dépenses correspondent à de nombreux services essentiels pour la vie des habitants : places de crèches, activités périscolaires et extrascolaires, repas des cantines scolaires...

Le développement du territoire qui passe par des investissements ne doit pas être stoppé : voirie, éclairage public, équipements structurants (écoles, crèches,...), commerces...

Le Président indique que le principal enjeu du mandat actuel pour les années à venir reste la construction du groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé. Il indique que le budget envisagé de 6 000 000€ TTC comprend des surcoûts et des aléas anticipés (révisions de prix dans le cadre de l'inflation actuelle...). Considérant les subventions prévues et le FCTVA il resterait un reste à charge compris entre 1 000 000€ et 1 250 000€. Cela pourrait être équilibré par un emprunt à même hauteur sur 25 ans.

Il rappelle que les économies prévues en termes de coûts de fonctionnement à venir suite à ce projet seraient de 15 à 20 000€ par an.

Il tient enfin à mettre en avant le bien-être des enfants qui sera indéniablement amélioré via ce projet exemplaire. L'ensemble des élus sont d'accord sur ce point considérant l'état des écoles actuelles.

La situation ne peut plus rester en l'état il est nécessaire de faire des choix de fonds.

Le Président tient à rappeler encore une fois que la CCDS est l'outil des communes pour leur développement. Il indique qu'il a toujours veillé à essayer de répartir les investissements pour le bénéfice de tous sur diverses thématiques comme en matière de voirie ou encore d'éclairage public.

M. BRELLE confirme qu'à ses yeux le sentiment d'appartenance semble se diluer « en faveur » d'une idée de « guichet », la CCDS devant s'occuper de tous les dossiers immédiatement.

Le Président indique qu'il sera nécessaire de prévoir une hausse de la fiscalité pour faire face afin de retrouver un effort fiscal consolidé supérieur à 1, le tout étant de trouver le bon équilibre, pour permettre la réégibilité au FPIC.

Mme ANTOINE tient à dire que l'important est de savoir quel est le vrai objectif pour les élus. Elle demande aussi si le niveau de fiscalité et de prix des prestations de service fournies par la CCDS (prix des repas de cantine,...) correspondent au niveau de service rendu ? Effectivement, les prix de repas des cantines scolaires par exemple est le plus bas du Nord meusien, tout comme le niveau de la redevance OM.

M. TRINOLI pense que la tarification des prestations de services à la population est sans doute trop faible car la CCDS finance plus de la moitié du reste à charge de celles-ci sur ses fonds propres. Cependant, il indique qu'à ses yeux cela constitue aussi une question de solidarité. Suite aux échanges, il pense que mener une action sur la fiscalité plutôt que sur les tarifs permettrait aussi d'agir sur le FPIC et ainsi maintenir un tarif accessible.

Le Président rappelle que l'effort fiscal des communes est disparate et que nombreuses d'entre elles ont un effort fiscal inférieur à 1. Il serait nécessaire de mener une réflexion commune pour avoir une action coordonnée.

M. JACQUES demande quel serait l'impact de mise en place de la taxe GEMAPI. Le Président indique que la GEMAPI n'est pas intégrée dans les calculs de l'effort fiscal pour le FPIC tout comme la REOM/TEOM qui a été sorti du calcul. Il serait donc préférable de jouer sur les taux pour permettre de récupérer le FPIC et ainsi rétablir des marges de manœuvres pour agir sur cette compétence.

Afin d'avoir un effort fiscal amélioré il serait nécessaire d'aider les communes à gagner en visibilité. M. MICHELS et Mme ANTOINE proposent de réaliser des groupes de travail pour avoir une feuille de route sur les années restantes du mandat.

Il est proposé de réaliser une seconde étude sur le long terme avec KPMG qui pourrait être financée en partie par les communes.

Le Président indique que les prévisions budgétaires sont quasiment finalisées. Les premiers travaux sont présentés aux membres du bureau pour voir les grandes tendances.

Après tous ces échanges les membres du bureau indiquent que seion eux une hausse de 7% de la TFB et de la TFNB serait un juste milieu entre toutes les hypothèses présentées afin de permettre la récupération du FPIC, maintenir les services proposés à la population et continuer d'investir pour le développement du territoire.

DECISION A PRENDRE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE L'OPAH

Mme ANTOINE présente un tableau synthétique des propositions budgétaires et d'enveloppe à dédier à l'OPAH.

Il apparaît que l'enveloppe à consacrer à cette opération est importante, la question étant de trouver la bonne adéquation entre le nombre de dossiers à valoriser par thématiques ainsi que le montant des aides liées et les moyens financiers contraints de la CCDS. Effectivement, il est nécessaire de dégager des moyens suffisants pour permettre à l'OPAH d'avoir un vrai effet levier sur le territoire.

Il sera nécessaire de voir pour valider la taille du programme des trois prochaines années en fonction des ambitions du territoire et des capacités financières de la CCDS.

La Commission de Développement Territorial qui doit se tenir prochainement devra travailler pour réaliser des propositions.

DEBAT CONCERNANT LE BUDGET ORDURES MENAGERES

Mme ANTOINE explique les principales données du CA 2021.

Il apparait que le CA de fonctionnement est déficitaire de 58 208,40€ et ce malgré la hausse de 4€/personne par semestre effectuée au second semestre 2021.

Elle rappelle que les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté notamment les prestations de traitement liées à la hausse exponentielle de la TGAP qui va encore augmenter sur plusieurs années.

Les fortes hausses vont se poursuivre avec notamment l'actualisation des marchés de collecte avec entre autre la flambée des carburants.

Malgré tous les efforts de la collectivité et du SMET pour essayer de maîtriser les prix cela devient réellement préoccupant pour l'équilibre financier du budget et par ricochet pour les habitants. Effectivement, il sera encore inévitable de revoir le montant de la redevance pour couvrir les dépenses.

M MICHELS demande si la collecte toutes les semaines est encore judicieuse considérant la mise en place de la redevance incitative.

Mme ANTOINE indique que la CCDS adhérente au SMET est liée au prestataire de collecte via des marchés sur plusieurs années et que ces échanges et réflexions seront menés lors du renouvellement des marchés.

Cette possibilité sera bien entendue étudiée, même s'il avait été indiqué lors du précédent marché que le passage une fois tous les 15 jours (C 0,5) ne signifie pas une division par deux des coûts des prestations car il subsiste des frais fixent pour l'entreprise (amortissement du matériel, frais de personnel...).

QUESTIONS DIVERSES.

FACTURATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ENFANTS DE POMPIERS EN INTERVENTION

AFFAIRE N° 2022-04-04-01

Le Président indique aux membres du bureau que les services périscolaires accueillent parfois sans réservation préalable les enfants des sapeurs pompiers appelés en intervention.

Or, la délibération n° 2021-08-31-02 stipule que les enfants qui fréquentent le service sans réservation font l'objet d'une double facturation.

Compte tenu du caractère impromptu des missions des pompiers et de l'impossibilité pour eux d'anticiper les réservations périscolaires pour leurs enfants, il est demandé aux membres du bureau d'autoriser leur prise en charge par les services périscolaire sans supplément de facturation.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences scolaire et petite enfance,

Considérant les éléments présentés concernant l'accueil périscolaires des enfants des sapeurs pompiers,

Le bureau après en avoir délibéré, autorise l'accueil des enfants des sapeurs pompiers aux services périscolaires des écoles du territoire, sans inscription préalable au tarif ordinaire, sans surfacturation des dépassements.

Voix pour: 14 Voix contre: 0 Abstention: 0

France service : le Président indique avoir rencontré la Poste, gestionnaire du France Service de Damvillers, avec Mme AARNINCK, Mme POSTAL et Mme ANTOINE concernant un projet de déploiement des permanences au plus près des habitants.

Logement: Le Président indique que la CCDS a reçu une demande d'un locataire de Spincourt pour pouvoir acquérir son logement, il semble que celui-ci soit en bon état et reste un actif patrimonial intéressant. Après analyse il est décidé de ne pas se séparer de ce logement même si une réflexion sera nécessaire quant à l'état global du parc de logement de la CCDS.

Le Président indique que suite aux divers échanges avec les services de l'éducation nationale la fermeture de classe envisagée sur le groupe scolaire de Spincourt serait annulée. La mobilisation des parents d'élèves pour relever le nombre potentiel de nouveaux élèves a permis le maintien des effectifs à un niveau suffisant.

Mme ANTOINE indique de par sa fonction de vice-présidente du Département que des familles issues d'Ukraine sont arrivées sur le Département et qu'il est envisageable de leur proposer des solutions d'hébergement, et accueillir les enfants dans les écoles.

La séance est levée à 20 H 45.

Ordre du jour :

- 1. Décisions à prendre concernant la fiscalité de la CCDS.
- 2. Décisions à prendre concernant le budget ordures ménagères.
- 3. Décision à prendre concernant la mise en place de l'OPAH
- 4. Questions diverses.

ANTOINE Jocelyne	Was fains	MAZET Thierry	SH
BERTIN Célia	95	MISSLER Jean Marie	Milal
BRELLE François		MICHELS Julien	dell
CAPUT Christophe	+	PERIGNON Alain	Mr.
CARLU Jean-Baptiste	De Cuse	POSTAL Anne	Shul
FAUQUENOT Evelyne	Exc	PROT Patrice	+ wt
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	15
HAUPTMANN Gérard	Shuf	TRINOLI Massimo	5
JACQUE Philippe	-4-		

